



INTERCO  
JUSTICE

Pour visiter le site  
CFDT PJJ :



Pour adhérer à la  
CFDT :



## Justice des mineurs

### la ligne rouge est franchie !

À la suite des déclarations du Premier ministre dans son discours du 18 avril 2024, la **CFDT PJJ** ne peut rester sans réaction aux annonces qui se sont multipliées ces derniers temps, visant systématiquement les jeunes les plus en difficulté ainsi que leurs familles, pour en arriver finalement à remettre en cause les principes fondamentaux de la justice des mineurs.

En affirmant vouloir **remettre en cause l'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs**, en proposant la mise en application de **la comparution immédiate pour les adolescents de 16 ans**, le gouvernement poursuit le travail de durcissement de la réponse pénale à l'égard des mineurs engagé depuis plus de 20 ans, alors que les infractions commises sont stables ou diminuent, et participe ainsi à augmenter encore le nombre de jeunes détenus déjà dramatiquement élevé en France. **Dans ce contexte l'annonce d'un « grenelle de la violence » apparaît ironique tant les conclusions en sont déjà écrites dans les journaux, et méprisante pour les travailleurs impliqués au quotidien.**

Au centre du discours sécuritaire gouvernemental, les déclarations et annonces se succèdent et s'efforcent de faire des mineurs l'incarnation d'une insécurité que les décideurs ne sauraient traiter sous un autre angle que celui de l'arsenal répressif, dans une volonté affichée de couper l'herbe sous le pied à une extrême droite dont le Premier ministre reprend les attendus et discours populistes, allant même jusqu'à piétiner les principes rappelés dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Alors rappelons leur que juger un mineur et prévenir la récidive c'est aussi prendre en compte sa personnalité encore en construction, ainsi que les difficultés sociales et familiales auxquelles il a été confronté. Car il semble bien que nos élites veuillent oublier qu'**un mineur passant à l'acte délinquant est avant tout un jeune en danger**, et que traiter les symptômes sans répondre aux causes est une politique vouée à l'échec. De la bouche même du Garde des sceaux, qui semble aujourd'hui avoir oublié ses propres déclarations : « S'agissant des mineurs, la sanction sans éducation n'est qu'une machine à récidive ».

*Pour la CFDT, toute les remises en cause de l'atténuation de la responsabilité de l'enfant et de la primauté de l'éducatif sur le répressif demeureront inacceptables. Quelles que soient par ailleurs les suites données au « grenelle de la violence », elles ne doivent en aucun cas remettre en question ces principes fondateurs de la justice des mineurs.*

19 avril 2024

**Non, les adolescents ne sont pas des adultes miniatures mais bien des adultes en devenir !**